



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville
de Malartic du mardi, 10 mars 2020, tenue au 901, rue Royale à
Malartic, à 19 h 02**

M. le maire, Martin Ferron, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont absents :

M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Pascal Lemieux, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5

Sont également présents :

M^e Gérald Laprise, directeur général
M^e Kathy Gauthier, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - GREFFE

1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.0.- GREFFE

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 février 2020;

2.0.- MAIRIE

3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

4.0.- TRÉSORERIE

**RÉSOLUTION
2020-03-080**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

5.0. - URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 5.1.- Fonds d'information sur le territoire – Service d'évaluation;
- 5.2.- Demande de barrage routier par les Chevaliers de Colomb de Malartic Conseil 2837 pour la Fondation Mira inc. : 8 mai 2020;
- 5.3.- Détermination des prix de vente des terrains commerciaux et industriels;
- 5.4.- Rescinder la résolution 2019-01-014 - Développement résidentiel des Explorateurs – Acquisition de terrains du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN);

6.0.- RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS

7.0.- LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES

8.0.- TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES

9.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

11.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

- 11.1.- Bourses d'excellence 2020 – Centre de formation professionnelle Val-d'Or;
- 11.2.- Francofête 2020 – 14 mars au 21 avril 2020 – Association Québec-France La Cuivrée – Demande de commandite;
- 11.3.- Transport collectif Malartic – Budget 2020 révisé;

12.0.- AFFAIRES NOUVELLES

13.0.- CORRESPONDANCE

- 13.1.- Forum sous le thème « L'économie sociale, levier de développement pour les villes et villages » - Invitation du maire de Gatineau, monsieur Maxime Pedneaud-Jobin, le 7 mai 2020;
- 13.2.- Invitation au Rassemblement des élu(e)s de l'Abitibi-Témiscamingue 2020 organisé par la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue, à Amos, le 8 mai 2020;
- 13.3.- Prix À part entière – Office des personnes handicapées du Québec - candidature;

14.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS

15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

1.0.- GREFFE

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 février 2020

RÉSOLUTION
2020-03-081



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 février 2020,
tel que rédigé;

Adoptée.

2.0.- MAIRIE

3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

4.0.- TRÉSORERIE

5.0.- URBANISME ET ENVIRONNEMENT

5.1.- Fonds d'information sur le territoire – Service d'évaluation

CONSIDÉRANT QUE le contrat de service d'évaluation foncière avec la
Société d'Analyse Immobilière D.M. inc. n'a pas été renouvelé et qu'il a
pris fin le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic souhaite que tous les actes
publiés sur son territoire lui soient transmis, notamment les avis de
mutations et les copies d'acte pour la mise à jour du rôle d'évaluation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic doit être informée lors de tout
changement qui affecte un bien ou un droit immobilier sur son territoire;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DEMANDER à l'officier de la publicité foncière et aux officiers
adjoints de la publicité foncière de la circonscription foncière d'Abitibi,
agissant dans le cadre de la gestion du Fonds d'information sur le
territoire de faire parvenir à la greffière ou au Service du greffe de la
Ville de Malartic tous les actes publiés affectant un bien ou un droit
immobilier sur son territoire, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2020;

Adoptée.

5.2.- Demande de barrage routier par les Chevaliers de Colomb de
Malartic Conseil 2837 pour la Fondation Mira inc. : 8 mai 2020

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ÉMETTRE gratuitement un permis autorisant l'organisme les
Chevaliers de Colomb de Malartic Conseil 2837 pour la Fondation Mira à
tenir une activité de financement le 8 mai 2020, de 10 h à 18 h, à
l'intersection des rues Royale et La Salle, conditionnellement à
l'obtention de l'autorisation du ministère des Transports du Québec;

DE DEMANDER aux organisateurs de remettre un billet aux donateurs
afin de ne pas solliciter ceux-ci plusieurs fois dans le cadre de cette
activité de financement;

RÉSOLUTION
2020-03-082

RÉSOLUTION
2020-03-083



No de résolution
ou annulation

**RÉSOLUTION
2020-03-084**

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

Adoptée.

5.3.- Détermination des prix de vente des terrains commerciaux et industriels

CONSIDÉRANT QUE le conseil de ville veut promouvoir la vente des terrains commerciaux et industriels pour les années 2020 et 2021;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE FIXER le prix de vente de tous les terrains commerciaux à 0,50 \$/pi², plus les taxes applicables pour les années 2020 et 2021;

DE FIXER le prix de vente de tous les terrains industriels à 0,10 \$/pi², plus les taxes applicables pour les années 2020 et 2021;

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, la promesse d'achat type pour la vente des terrains commerciaux et industriels à la condition que la construction projetée soit réalisée dans les vingt-quatre (24) mois de la signature de la promesse d'achat;

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, les actes de vente notariés afin de donner suite à la présente résolution;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2020-03-085**

5.4.- Rescinder la résolution 2019-01-014 - Développement résidentiel des Explorateurs – Acquisition de terrains du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2019-01-014 – Développement résidentiel des Explorateurs – Acquisition de terrains du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) a été adoptée le 15 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de rescinder la résolution 2019-01-014 afin que soit autorisé l'appropriation à même les surplus accumulés au 31 décembre 2018, d'une somme de 305 199,59 \$, taxes nettes applicables incluses, pour l'acquisition du lot 5 443 400 du cadastre du Québec (Développement résidentiel des Explorateurs Phase II), effectuée le 25 juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Ville veut aménager des nouveaux terrains résidentiels sur une partie des lots 30-P et 31-P, rang 1, canton Malartic;

CONSIDÉRANT la résolution 2011-03-130 – Demande d'acquisition auprès du ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour le secteur F;

CONSIDÉRANT QUE des démarches ont été entreprises auprès du ministère en 2011 pour l'acquisition de terrains, tel que prévu par la résolution 2011-03-130;

CONSIDÉRANT QUE le ministère a fait parvenir une offre de vente à la Ville le 27 avril 2013;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE le dépôt de l'arpentage a été effectué le 3 octobre 2014 et qu'une partie des lots 30-P et 31-P, rang 1, canton Malartic sont devenus le lot 5 443 400 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour l'acquisition des terrains précités n'ont pas été prévus au *Programme triennal des immobilisations 2015-2016-2017*, faisant en sorte que les démarches entreprises avaient été suspendues temporairement;

CONSIDÉRANT la résolution 2018-03-127 – Développement résidentiel des Explorateurs Phase II – Acquisition;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour l'acquisition du lot précité devaient être intégrés au *Programme triennal des immobilisations 2019-2020-2021*, et ce, en décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour l'acquisition des terrains précités ont été omis au *Programme triennal des immobilisations 2019-2020-2021*, en décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a poursuivi ses démarches pour l'acquisition des terrains précités en 2019;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'acquisition des terrains du Développement résidentiel des Explorateurs Phase II a été ajouté au *Programme triennal des immobilisations 2019-2020-2021*;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le projet d'acquisition des terrains précités soit ajouté au *Programme triennal des immobilisations 2019-2020-2021*;

D'AUTORISER en 2019 l'appropriation à même les surplus accumulés au 31 décembre 2018, d'une somme de 305 199,59 \$, taxes nettes applicables incluses, pour l'acquisition du lot 5 443 400 du cadastre du Québec (Développement résidentiel des Explorateurs Phase II), effectuée le 25 juin 2019;

QUE la greffière, la trésorière, le directeur général et le maire de la Ville soient autorisés à signer tous les documents requis afin de donner suite à ce projet d'investissement;

Adoptée.

- 6.0. - **RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS**
- 7.0.- **LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES**
- 8.0.- **TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES**
- 9.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE**
- 10.0.- **COMITÉS/COMMISSIONS**
- 11.0.- **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**



RÉSOLUTION
2020-03-086

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

11.1.- Bourses d'excellence 2020 – Centre de formation professionnelle Val-d'Or

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont étudié et examiné la demande formulée;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER deux bourses d'excellence de 250 \$ chacune lors de la remise des diplômes du Centre de formation professionnelle Val-d'Or qui se tiendra le 30 mai 2020, dans la mesure où ces bourses sont attribuées à deux étudiants qui résident à Malartic;

QUE cette demande d'aide soit inscrite au tableau des aides financières accordées aux organismes pour l'année 2020;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2020-03-087

11.2.- Francofête 2020 – 14 mars au 21 avril 2020 – Association Québec-France La Cuivrée – Demande de commandite

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont étudié et examiné la demande de commandite formulée;

CONSIDÉRANT QUE l'Association Québec-France La Cuivrée a déposé une demande de commandite le 1^{er} mars 2020;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'OFFRIR des objets souvenirs avec le logo de la Ville de Malartic et deux paires (2) de billets gratuits pour le spectacle de Matt Lang au Théâtre Meglab le 11 avril 2020 à 20 h;

QUE cette demande d'aide soit inscrite au tableau des aides financières accordées aux organismes pour l'année 2020;

Adoptée.

11.3.- Transport collectif Malartic – Budget 2020 révisé

Dépôt du document à titre d'information.

12.0.- AFFAIRES NOUVELLES

13.0. CORRESPONDANCE

13.1.- Forum sous le thème « L'économie sociale, levier de développement pour les villes et villages » - Invitation du maire de Gatineau, monsieur Maxime Pedneaud-Jobin, le 7 mai 2020

Dépôt du document à titre d'information.

RÉSOLUTION
2020-03-088

13.2.- Invitation au Rassemblement des élu(e)s de l'Abitibi-Témiscamingue 2020 organisé par la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue, à Amos, le 8 mai 2020



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER monsieur le maire, Martin Ferron et un conseiller au Rassemblement des élu(e)s de l'Abitibi-Témiscamingue 2020 organisé par la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue qui aura lieu à Amos, le 8 mai 2020;

D'AUTORISER le remboursement des dépenses relatives à cette vacation à même les budgets autorisés pour l'année 2020, et ce, conformément aux règlements et politiques en vigueur;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2020-03-089**

**13.3.- Prix À part entière – Office des personnes handicapées du Québec –
candidature**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de ville souhaite déposer la candidature du Groupe Soleil de Malartic inc. pour le Prix À part entière de l'Office des personnes handicapées du Québec dans la catégorie organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Soleil de Malartic inc. se distingue en offrant des ressources alternatives en santé mentale;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Soleil de Malartic inc. travaille depuis de nombreuses années sur un projet de 19 nouveaux logements supervisés destinés aux gens vivant avec une problématique en santé mentale;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la greffière et le directeur du Service des loisirs et de la culture, à soumettre la mise en candidature du Groupe Soleil de Malartic inc. au Prix À part entière;

Adoptée.

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions posées ont toutes été répondues.

**RÉSOLUTION
2020-03-090**

15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 12


IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente séance.

Adoptée.


MARTIN FERRON
MAIRE


M^c KATHY GAUTHIER
GREFFIÈRE